SDEC Energie

14 077 CAEN CEDEX 5

CS 75046

Esplanade Brillaud de Laujardière



Claude LETEURTRE

Président de la Communauté de Communes Député du Calvados 2002 - 2012 Vice-Président du Conseil Départemental du Calvados

N/Réf: CL/JYH/CD/2018/N°403

Objet : élaboration du PCAET du Pays de Falaise

Dossier suivi par Cédric DELAUNAY Tél.: 02.31.90.42.18

Email: cdelaunay@paysdefalaise.fr

Monsieur le Président,

La Communauté de Communes du Pays de Falaise, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, doit adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018 (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a confié l'élaboration et l'animation de son PCAET au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole au titre d'une action métropolitaine « Socle ».

L'élaboration de ce plan structurant pour notre territoire est menée en concertation avec les services de l'Etat, les territoires voisins, le SDEC Energie et l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole (AUCAME).

Vous trouverez donc ci-joint la description de la méthode d'élaboration et de concertation envisagée.

Le Syndicat Départemental d'énergies du Calvados est un acteur incontournable du territoire, dans le domaine de l'énergie et un partenaire important pour traiter de ces questions.

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, le Pôle souhaite pouvoir disposer des données, dont dispose le syndicat, sous format SIG, à savoir, dans la limite des données directement disponibles au sein des services du SDEC Energie : les réseaux de production, de distribution et de stockage des énergies, pour l'électricité, le gaz et les réseaux de chaleur, les unités de production d'énergies renouvelables géoréférencées (éoliennes, unités de méthanisation, chaufferies bois-énergies...).

Les services du Pôle Métropolitain (Aurélie DUPRIÉ - 02.31.86.91.82 - aurelie.duprie@caenmetropole.fr) et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez nécessaires concernant ce dossier.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de Communes



Président de la Communauté de Communes Député du Calvados 2002 - 2012 Vice-Président du Conseil Départemental du Calvados

N/Réf: CL/JYH/CD/2018/N°403

Objet : élaboration du PCAET du Pays de Falaise

Dossier suivi par Cédric DELAUNAY Tél.: 02.31.90.42.18

Email: cdelaunay@paysdefalaise.fr

DREAL Normandie / ORECAN1, Rue du Recteur Daure 14 000 CAEN

Monsieur Gachignat,

La Communauté de Communes du Pays de Falaise, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, doit adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018 (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a confié l'élaboration et l'animation de son PCAET au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole au titre d'une action métropolitaine « Socle ».

L'élaboration de ce plan structurant pour notre territoire est menée en concertation avec les services de l'Etat, les territoires voisins, le SDEC Energie et l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole (AUCAME).

Vous trouverez donc ci-joint la description de la méthode d'élaboration et de concertation envisagée.

L'Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie (ORECAN), dont vous êtes l'un des membres fondateurs, fournit de nombreuses données indispensables à la réalisation et au suivi d'un PCAET. Actuellement, ces données sont transmises à l'échelle intercommunale, or suite à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017, du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, les nouveaux EPCI représentent des entités de taille importante, aussi bien en termes de superficie, que de nombre de communes, ce qui rend la représentation cartographique des données beaucoup moins pertinente. Il serait donc beaucoup plus approprié de pouvoir disposer des données de l'ORECAN à la maille communale, pour la représentation cartographique des données.

De plus, pour réaliser des croisements de données ou certaines analyses, la commune reste le point d'entrée commun aux différentes bases de données.

Nous souhaiterions donc disposer des données de consommations d'énergie par secteur, de productions d'énergie

Les services du Pôle Métropolitain (Aurélie DUPRIÉ - 02.31.86.91.82 - aurelie.duprie@caenmetropole.fr) et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez nécessaires concernant ce dossier.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'agréer, Monsieur Gachignat ,l'expression de nos salutations distinguées.



Président de la Communauté de Communes Député du Calvados 2002 - 2012 Vice-Président du Conseil Départemental du Calvados

N/Réf: CL/JYH/CD/2018/N°403

Objet : élaboration du PCAET du Pays de Falaise

Dossier suivi par Cédric DELAUNAY Tél.: 02.31.90.42.18

Email: cdelaunay@paysdefalaise.fr

Madame Mesirard,

La Communauté de Communes du Pays de Falaise, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, doit adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018 (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a confié l'élaboration et l'animation de son PCAET au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole au titre d'une action métropolitaine « Socle ».

L'élaboration de ce plan structurant pour notre territoire est menée en concertation avec les services de l'Etat, les territoires voisins, le SDEC Energie et l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole (AUCAME).

Vous trouverez donc ci-joint la description de la méthode d'élaboration et de concertation envisagée.

L'Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie (ORECAN), dont vous êtes l'un des membres fondateurs, fournit de nombreuses données indispensables à la réalisation et au suivi d'un PCAET. Actuellement, ces données sont transmises à l'échelle intercommunale, or suite à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017, du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, les nouveaux EPCI représentent des entités de taille importante, aussi bien en termes de superficie, que de nombre de communes, ce qui rend la représentation cartographique des données beaucoup moins pertinente.

Il serait donc beaucoup plus approprié de pouvoir disposer des données de l'ORECAN à la maille communale, pour la représentation cartographique des données.

De plus, pour réaliser des croisements de données ou certaines analyses, la commune reste le point d'entrée commun aux différentes bases de données.

Nous souhaiterions donc disposer des données de consommations d'énergie par secteur, de productions d'énergie renouvelable par filière et des opérations de rénovation, construction, rénovation performante à l'échelle communale.

Le Pôle, par le biais de l'AUCAME collecte, manipule et traite un très grand nombre de données de toutes sortes et nous sommes tout à fait conscients du nécessaire respect du secret statistique des données.

Conseil Régional de Normandie / ORECAN
Abbaye aux Dames
14 000 CAEN



La signature d'une convention de partenariat entre nos trois structures (Pôle, AUCAME et ORECAN) pourrait permettre de rappeler les principes et consignes de confidentialités. Les données communales ne seraient utilisées qu'à des fins d'analyse et de traitement et non de restitution brute dans les rapports et cartographies.

Par ailleurs, suite à la publication de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, nous aurions souhaité que les fiches de l'ORECAN soient complétées par les données concernant le **secteur "autres transports"** demandées dans l'arrêté, mais dont nous ne disposons pas encore *(méthode de calcul en cours d'élaboration)*. Pour ce poste, nous sommes en attente de données cohérentes en termes de méthodologie de calcul par rapport aux données du secteur « transport ».

Dans l'attente d'une réponse de votre part, les services du Pôle Métropolitain (Aurélie DUPRIÉ - 02.31.86.91.82 - aurelie.duprie@caen-metropole.fr) et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez nécessaires concernant ce dossier.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'agréer, Madame Mesirard, l'expression de nos salutations distinguées.



Président de la Communauté de Communes Député du Calvados 2002 - 2012 Vice-Président du Conseil Départemental du Calvados Chambre d'Agriculture du Calvados 6, Avenue de Dubna CS 90218 14209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR Cedex

N/Réf: CL/JYH/CD/2018/N°403

Objet : élaboration du PCAET du Pays de Falaise

Dossier suivi par Cédric DELAUNAY Tél.: 02.31.90.42.18

Email: cdelaunay@paysdefalaise.fr

Monsieur le Président,

La Communauté de Communes du Pays de Falaise, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, doit adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018 (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a confié l'élaboration et l'animation de son PCAET au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole au titre d'une action métropolitaine « Socle ».

L'élaboration de ce plan structurant pour notre territoire est menée en concertation avec les services de l'Etat, les territoires voisins, le SDEC Energie et l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole (AUCAME).

Vous trouverez donc ci-joint la description de la méthode d'élaboration et de concertation envisagée.

Les services du Pôle Métropolitain (Aurélie DUPRIÉ - 02.31.86.91.82 - aurelie.duprie@caenmetropole.fr) et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez nécessaires concernant ce dossier.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de Communes



Président de la Communauté de Communes Député du Calvados 2002 - 2012 Vice-Président du Conseil Départemental du Calvados

N/Réf: CL/JYH/CD/2018/N°403

Objet : élaboration du PCAET du Pays de Falaise

Dossier suivi par Cédric DELAUNAY Tél.: 02.31.90.42.18

Email: cdelaunay@paysdefalaise.fr

Préfecture de la Région Normandie 7, Place de la Madeleine - CS 16036 76 036 ROUEN cedex

Madame la Préfète de Région,

La Communauté de Communes du Pays de Falaise, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, doit adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018 (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a confié l'élaboration et l'animation de son PCAET au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole au titre d'une action métropolitaine « Socle ».

L'élaboration de ce plan structurant pour notre territoire est menée en concertation avec les services de l'Etat, les territoires voisins, le SDEC Energie et l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole (AUCAME).

Vous trouverez donc ci-joint la description de la méthode d'élaboration et de concertation envisagée.

Les services du Pôle Métropolitain (Aurélie DUPRIÉ - 02.31.86.91.82 - aurelie.duprie@caenmetropole.fr) et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez nécessaires concernant ce dossier.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète de Région, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de Communes

Préfecture du Calvados

14 038 CAEN Cedex 09

Rue Daniel Huet



Claude LETEURTRE

Président de la Communauté de Communes Député du Calvados 2002 - 2012 Vice-Président du Conseil Départemental du Calvados

N/Réf: CL/JYH/CD/2018/N°403

Objet : élaboration du PCAET du Pays de Falaise

Dossier suivi par Cédric DELAUNAY

Tél.: 02.31.90.42.18

Email: cdelaunay@paysdefalaise.fr

Monsieur le Préfet du Calvados,

La Communauté de Communes du Pays de Falaise, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, doit adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018 (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a confié l'élaboration et l'animation de son PCAET au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole au titre d'une action métropolitaine « Socle ».

L'élaboration de ce plan structurant pour notre territoire est menée en concertation avec les services de l'Etat, les territoires voisins, le SDEC Energie et l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole (AUCAME).

Vous trouverez donc ci-joint la description de la méthode d'élaboration et de concertation envisagée.

Par ailleurs, pour pouvoir commencer les travaux, nous sollicitons auprès des services de l'Etat compétents, le Porter À Connaissance correspondant.

Les services du Pôle Métropolitain (Aurélie DUPRIÉ - 02.31.86.91.82 - aurelie.duprie@caenmetropole.fr) et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez nécessaires concernant ce dossier.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet du Calvados, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Communauté de Communes



Président de la Communauté de Communes Député du Calvados 2002 - 2012 Vice-Président du Conseil Départemental du Calvados

N/Réf: CL/JYH/CD/2018/N°403

Objet : élaboration du PCAET du Pays de Falaise

Dossier suivi par Cédric DELAUNAY Tél.: 02.31.90.42.18

Email: cdelaunay@paysdefalaise.fr

Monsieur le Directeur Régional,

ADEME
Avenue de Tsukuba
Citis "Le Pentacle"

Citis "Le Pentacle"

14 200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

La Communauté de Communes du Pays de Falaise, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, doit adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018 (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a confié l'élaboration et l'animation de son PCAET au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole au titre d'une action métropolitaine « Socle ».

L'élaboration de ce plan structurant pour notre territoire est menée en concertation avec les services de l'Etat, les territoires voisins, le SDEC Energie et l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole (AUCAME).

Vous trouverez donc ci-joint la description de la méthode d'élaboration et de concertation envisagée.

Dans la Partie II.B. Consommations d'énergie par secteur et évolution et notamment dans la "Contribution du secteur de l'industrie", nous souhaiterions analyser et évaluer le poids de "l'économie verte" et de son évolution au niveau du territoire du Pôle.

Pour ce faire, nous avons besoin de discriminer les entreprises pouvant entrer dans cette catégorie, à savoir les entreprises de l'économie circulaire, sociale et solidaire, de l'énergie verte et des nouvelles technologies... qui plus globalement, permettent de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ou de produire des énergies propres et/ou renouvelables.

Nous souhaiterions donc que vos services puissent nous fournir la liste des codes NAF correspondant à ces secteurs d'activités.

Les services du Pôle Métropolitain (Aurélie DUPRIÉ - 02.31.86.91.82 - aurelie.duprie@caenmetropole.fr) et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez nécessaires concernant ce dossier.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de nos salutations distinguées.



Président de la Communauté de Communes Député du Calvados 2002 - 2012 Vice-Président du Conseil Départemental du Calvados

N/Réf: CL/JYH/CD/2018/N°403

Objet : élaboration du PCAET du Pays de Falaise

Dossier suivi par Cédric DELAUNAY
Tél.: 02.31.90.42.18

Email: cdelaunay@paysdefalaise.fr

Monsieur le Directeur Régional,

La Communauté de Communes du Pays de Falaise, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, doit adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018 (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a confié l'élaboration et l'animation de son PCAET au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole au titre d'une action métropolitaine « Socle ».

L'élaboration de ce plan structurant pour notre territoire est menée en concertation avec les services de l'Etat, les territoires voisins, le SDEC Energie et l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole (AUCAME).

Vous trouverez donc ci-joint la description de la méthode d'élaboration et de concertation envisagée.

L'Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie (ORECAN), dont vous êtes l'un des membres fondateurs, fournit de nombreuses données indispensables à la réalisation et au suivi d'un PCAET. Actuellement, ces données sont transmises à l'échelle intercommunale, or suite à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017, du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, les nouveaux EPCI représentent des entités de taille importante, aussi bien en termes de superficie, que de nombre de communes, ce qui rend la représentation cartographique des données beaucoup moins pertinente.

Il serait donc beaucoup plus approprié de pouvoir disposer des données de l'ORECAN à la maille communale, pour la représentation cartographique des données.

De plus, pour réaliser des croisements de données ou certaines analyses, la commune reste le point d'entrée commun aux différentes bases de données.

Nous souhaiterions donc disposer des données de consommations d'énergie par secteur, de productions d'énergie renouvelable par filière et des opérations de rénovation, construction, rénovation performante à l'échelle communale.

Le Pôle, par le biais de l'AUCAME collecte, manipule et traite un très grand nombre de données de toutes sortes et nous sommes tout à fait conscients du nécessaire respect du secret statistique des données.

ADEME / ORECAN

Avenue de Tsukuba Citis "Le Pentacle" 14 200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR



La signature d'une convention de partenariat entre nos trois structures (Pôle, AUCAME et ORECAN) pourrait permettre de rappeler les principes et consignes de confidentialités. Les données communales ne seraient utilisées qu'à des fins d'analyse et de traitement et non de restitution brute dans les rapports et cartographies.

Par ailleurs, suite à la publication de l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, nous aurions souhaité que les fiches de l'ORECAN soient complétées par les données concernant le **secteur "autres transports"** demandées dans l'arrêté, mais dont nous ne disposons pas encore *(méthode de calcul en cours d'élaboration)*. Pour ce poste, nous sommes en attente de données cohérentes en termes de méthodologie de calcul par rapport aux données du secteur « transport ».

Dans l'attente d'une réponse de votre part, les services du Pôle Métropolitain (Aurélie DUPRIÉ - 02.31.86.91.82 - aurelie.duprie@caen-metropole.fr) et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez nécessaires concernant ce dossier.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Régional, l'expression de nos salutations distinguées.



Falaise le lundi 11 juin 2018

ENEDIS

5, Rue du Marais 14 000 CAEN

Claude LETEURTRE

Président de la Communauté de Communes Député du Calvados 2002 - 2012 Vice-Président du Conseil Départemental du Calvados

N/Réf: CL/JYH/CD/2018/N°403

Objet : élaboration du PCAET du Pays de Falaise

Dossier suivi par Cédric DELAUNAY Tél.: 02.31.90.42.18

Email: cdelaunay@paysdefalaise.fr

Monsieur le Directeur,

La Communauté de Communes du Pays de Falaise, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, doit adopter un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avant le 31 décembre 2018 (loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a confié l'élaboration et l'animation de son PCAET au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole au titre d'une action métropolitaine « Socle ».

L'élaboration de ce plan structurant pour notre territoire est menée en concertation avec les services de l'Etat, les territoires voisins, le SDEC Energie et l'Agence d'Urbanisme de Caen Métropole (AUCAME).

Vous trouverez donc ci-joint la description de la méthode d'élaboration et de concertation envisagée.

ENEDIS, en tant que fournisseur d'énergies est un acteur incontournable du territoire, dans le domaine de l'énergie. Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, à l'échelle du SCoT Caen-Métropole d'une part et de la CdC du Pays de Falaise d'autre part, le Pôle souhaite pouvoir disposer de l'ensemble des données en format modifiable, dont dispose votre entreprise, à l'échelle de ces deux territoires.

Les services du Pôle Métropolitain (Aurélie DUPRIÉ - 02.31.86.91.82 - aurelie.duprie@caenmetropole.fr) et de la Communauté de Communes du Pays de Falaise se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez nécessaires concernant ce dossier.

Nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.